

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n° 2020/01/28-07-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 28 janvier 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la proposition du Président d'Aix-Marseille Université tendant à la désignation de Messieurs Rémi PERRAD et Marlin KANE qualité d'étudiants membres de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes Projets,

DECIDE :

OBJET : Désignation des (deux) étudiants membres de la Commission FSDIE Projets

Le Conseil d'administration approuve la désignation de Messieurs Rémi PERRAD et Marlin KANE en tant qu'étudiants membres de la commission FSDIE Projets.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 28 janvier 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



**Désignation des représentants des élus étudiants du Conseil d'administration appelés
à siéger au sein de la Commission FSDIE Projets**

Conseil d'administration du 28 janvier 2020

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) permet le financement des projets étudiants au sein et hors des campus. Il est notamment alimenté par une partie des droits d'inscription payés par les étudiants.

Le FSDIE concerne l'ensemble des composantes de l'Université à l'exception des établissements publics à caractère administratif rattachés par convention.

Il est géré par l'Université en concertation avec les élus étudiants et les associations étudiantes à travers la **Commission FSDIE Projets** qui émet un avis sur les projets étudiants qui lui sont présentés, avis qui sera soumis à l'approbation de la CFVU. La décision définitive de financement est prise par le Vice-président Formation par délégation du Président de l'université.

En vertu de l'article 2 de son règlement intérieur, **la Commission FSDIE Projets** se compose comme suit :

Le Vice-président délégué à la vie étudiante,
Le Vice-président étudiant,
Le chargé de mission « sport »,
Le chargé de mission « culture »,
4 enseignants ou enseignants-chercheurs élus à la CFVU,
Le responsable du Pôle de la vie étudiante ou son représentant,
Le Directeur du CROUS ou son représentant,
1 BIATSS de la CFVU
Les représentants des élus étudiants de la CFVU (7), de la CR (1) et du CA (2) désignés par chacun des conseils concernés.

Il est soumis au conseil d'administration lors de la présente séance la désignation des deux représentants étudiants.